

## ANNEXE 1

### COOPTEL COOP DE TÉLÉCOMMUNICATION

(la « Coopérative »)

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-1

(Règlement modifiant le Règlement N° 1 - Règlement de régie interne)

#### ARTICLE 1 - INTERPRÉTATION

Dans le présent règlement numéro 2018-1, la locution « *Règlement de régie interne* » signifie et désigne le Règlement N°1 - Règlement de régie interne adopté par les membres le 20 décembre 2005.

#### ARTICLE 2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le *Règlement de régie interne* est modifié en remplaçant l'article 5.2 (COMPOSITION) du Chapitre 5 (CONSEIL D'ADMINISTRATION) par l'article suivant :

##### « 5.2 Composition

Le Conseil se compose de sept (7) administrateurs, représentants et répartis selon les territoires suivants :

<b>Territoires Électoraux</b>	<b>Municipalités</b>	<b>Nombre d'administrateurs</b>
<b>Internes</b>	Roxton Falls, Roxton Canton, Béthanie, Valcourt, Melbourne Canton, Valcourt Canton, Racine, Maricourt, Bonsecours, Orford, Stukely Sud, Lawrenceville, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Acton Vale, Sainte-Christine, Saint-Théodore-d'Acton, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Joachim-de-Shefford	6
<b>Externes</b>	Toute autre municipalité dans laquelle les services offerts par la Coopérative sont disponibles	1

»

### ARTICLE 3 - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Deux (2) des trois (3) sièges du conseil d'administration qui étaient auparavant attitrés aux Territoires Électoraux Externes sont abrogés afin qu'à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement numéro 2018-1, un seul siège d'administrateur représente ces Territoires Externes. Puisque M. Eugène Robitaille a remis sa démission et puisqu'il existe présentement un poste vacant attitré à ces Territoires Externes, l'administrateur M. Claude Chouinard, présentement en fonction et ayant été élu pour un terme se terminant en 2020, demeure l'unique administrateur en fonction pour représenter ces Territoires Externes.

### ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dès son adoption par les membres réunis en assemblée générale annuelle et extraordinaire.

RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 27 AVRIL 2018 ET RATIFIÉ PAR LES MEMBRES LE 5 JUIN 2018.

---

Patrice Dupont, président

---

Claude Chouinard, secrétaire